

NG
le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 9 - Novembre-Décembre 2016

DES ÉLECTIONS CRUCIALES DANS MOINS DE DIX-HUIT MOIS,
UN SEUL PARTI POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

La voix des Genevois

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

EDITO

Montée en puissance

GRAND FORMAT

Terrorisme et libertés

PLR GENÈVE

Une équipe à votre service

AGENDA

Janvier

14 janvier 2017	Vin chaud offert à la population 10h - 12h, Carouge, Place du Marché
19 janvier 2017	Apéritif des vœux 18h30, Halles de l'Île

Février

12 février 2017	Votation populaire
------------------------	--------------------

Mars

23 mars 2017	Assemblée des délégués à Lancy Détails suivront sur plr-ge.ch!
---------------------	---

Sauf précision ci-dessus, retrouvez informations détaillées, ordres du jour et formulaires d'inscription à une seule adresse : plr-ge.ch!

SOMMAIRE

Novembre-Décembre 2016

P. 3	ÉDITO	<i>Montée en puissance</i>
P. 4-7	PLR GENÈVE	<i>Une équipe à votre service</i> <i>Campagne de communication</i>
P. 8-13	GRAND FORMAT	<i>Lutte contre le risque terroriste et protection des libertés : entre détermination et responsabilité!</i>
P. 18-21	ACTUALITÉ COMUNALE	<i>L'«Union des villes de gauche» ou le Sonderbund municipal</i> <i>Le PLR Carouge poursuit son action</i>
P. 22-23	OPINION	<i>CPEG: prévenir la répétition du «coup» de 2013</i>
P. 24-25	PROJECTEUR	<i>L'armée à Genève, sous un jour vivant et drôle</i>

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Alexandre de Senarclens, président

MONTÉE EN PUISSANCE

Cette année encore, le PLR a tracé sa route, démontrant sa compétence, sa cohérence et ses valeurs. Nous avons aussi remporté de belles victoires devant le peuple, en particulier le vote de notre initiative sur la Traversée du lac et le compromis sur la mobilité.

2016 a aussi été une année de préparation. Comme vous le savez, le PLR a lancé au mois d'octobre une vaste campagne de communication, «La voix des Genevois». Pas moins de huit affiches, qui continueront à se décliner tout au long de l'année 2017 dans la rue, à l'arrière des trams, sur notre site, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Vous pourrez découvrir sur chaque affiche le message de nos ambassadeurs. Etudiant, entrepreneur, enseignant, historien, tous militants du PLR, ils représentent la diversité de notre parti. Leurs messages ont pour but de susciter le débat auprès de la population.

De même, un espace de discussion a été créé sur notre site internet afin que les Genevoises et les Genevois puissent nous faire directement part de leurs préoccupations. Nous nous attachons, bien sûr, à leur répondre systématiquement.

Enfin, nous avons mené une opération «guérilla marketing»: une nouvelle façon de communiquer et d'entrer en relation avec nos électeurs (lire à ce sujet p. 6-7).

2017 sera l'année de lancement de la campagne pour les élections cantonales du printemps 2018. Nous sélectionnerons nos candidats pour le Conseil d'Etat et pour le Parlement. Ce sera aussi l'année qui verra le PLR lancer de nombreux projets et décliner ses convictions en particulier dans les domaines de la santé, l'éducation, la fonction publique et l'environnement.

Vous l'avez compris, nous nous engageons d'ores et déjà afin d'assurer à notre parti la victoire qu'il mérite dans les urnes. Nous ne doutons pas qu'avec vous, nos efforts porteront leurs fruits. Au bénéfice de tous les Genevois.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTEUR EN CHEF:

Julien Marquis
julien.marquis@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Publi Annonces SA
Chemin de la Charpente 3
1219 Le Lignon
info@publi-annonces.ch

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Changements au sein de l'équipe du PLR: Laure del Cano-Gondrand passe le témoin de secrétaire générale à Audrey Covo, jusqu'alors journaliste. Quant à Céline Zuber-Roy, assistante parlementaire des députés au Grand Conseil, elle est remplacée par Mohamed Atiek. Ils se tiennent d'ores et déjà à votre disposition. Bienvenue à eux!



Par la rédaction

Trois questions à Audrey Covo (photo), nouvelle secrétaire générale du PLR Genève

Audrey, racontez-nous votre parcours !

J'ai suivi des études d'histoire des religions à la faculté des lettres de Genève. En sortant de l'Université, je voulais faire de l'édition, et puis finalement ce fut le journalisme. J'ai passé presque 8 ans à l'agence Decaprod. Une expérience incroyable qui m'a menée là où je suis aujourd'hui.

Secrétaire générale, un sacré défi, pourquoi cet engagement ?

J'ai toujours été passionnée par la politique. Après avoir observé la vie de la Cité pendant de longues années, j'ai ressenti le besoin et l'envie d'y prendre part, et de mettre mon énergie au service des valeurs auxquelles je crois, la responsabilité individuelle, la liberté, la laïcité et l'humanisme.

Comment voyez-vous votre rôle ?

Je veux croire que le rôle de secrétaire générale est un défi passionnant, en prise directe avec la vie du parti et de ses membres, mais aussi à l'intersection de la communication, de la stratégie et de l'administration. Bref, un sacré challenge !

Merci à Laure et Céline, bienvenue à Mohamed !

Le parti, auquel s'associe la rédaction, remercient par ailleurs chaleureusement Laure del Cano-Gondrand. Toujours disponible et avenante, Laure a pourtant eu la lourde tâche de succéder à Sophie Creffield au poste de secrétaire générale

début 2015, après deux ans au parti en tant qu'assistante, puis adjointe. Elle a ainsi contribué efficacement durant près de quatre ans à la nécessaire réorganisation du secrétariat à la suite de la fusion. Laure attend aujourd'hui un heureux événement, et à l'issue de son congé maternité, elle donnera une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Plein succès à elle sur ce plan et en famille !

Toute la gratitude du parti, de même que du groupe des députés au Grand Conseil et de la rédaction vont également à Céline Zuber-Roy. Ancienne coprésidente de la Constituante, Céline s'est mise au service de la députation début 2015 en tant qu'assistante parlementaire. Son sérieux, sa rigueur et son efficacité ont été particulièrement appréciés des députés... qu'elle a désormais rejoints en qualité de députée suppléante ! Le parti a ainsi la chance de pouvoir continuer à bénéficier de ses compétences et de son sens politique.

Enfin, Mohamed Atiek, étudiant en droit et nouveau président des Jeunes PLR (lire aussi le portrait réalisé par le Jeune Genevois, encarté dans ce numéro), reprend le poste d'assistant parlementaire. Les députés se réjouissent de pouvoir compter sur lui : cordiale bienvenue !

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Secrétariat général
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

Audrey Covo, secrétaire générale :
audrey.covo@plr-ge.ch

Céline Taïs, assistante :
celine.tais@plr-ge.ch

Catherine Palomba, secrétaire :
catherine.palomba@plr-ge.ch

Mohamed Atiek, assistant parlementaire :
mohamed.atiek@plr-ge.ch

Julien Marquis, rédacteur en chef du
Nouveau Genevois :
julien.marquis@plr-ge.ch



LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre !

Rendez-vous sur plr-ge.ch,
rubrique « La voix des Genevois »,
et préparons ensemble l'avenir de Genève.

DES ASCENSEURS PLR TOUT LE MOIS DE NOVEMBRE À CORNAVIN

Vous n'avez pas pu les manquer : quatre ascenseurs de la gare Cornavin, reliant la galerie marchande aux parkings souterrains, étaient équipés durant ce mois de novembre d'enregistreurs aux couleurs du PLR.

Une opération innovante qui visait à inviter les Genevoises et les Genevois à nous faire part de leurs préoccupations.

Les jeunes PLR étaient sur place le week-end afin d'encourager la population à participer. Et cela s'est très bien passé !

Certains usagers ont même fait des allers-retours dans les cabines afin de prendre le temps de laisser des messages plus longs que ne le permettait une simple course.

Cette opération originale s'inscrivait dans le cadre de notre campagne « La voix des Genevois », dont l'objectif est de permettre aux citoyens de nous interpeller et de favoriser ainsi les échanges. Vous en avez eu un premier aperçu dans ces colonnes au mois d'octobre.

L'opération est maintenant terminée, le temps pour nous de récolter tous ces messages et de les analyser afin d'être toujours au plus proche des aspirations des Genevois.

Un matériel précieux en vue des prochaines élections cantonales du printemps 2018.

LUTTE CONTRE LE RISQUE TERRORISTE ET PROTECTION DES LIBERTÉS : ENTRE DÉTERMINATION ET RESPONSABILITÉS !

Roland-Daniel Schneebeli, président de la commission sécurité et défense du PLR, revient sur les points essentiels évoqués de la rencontre du 1^{er} novembre 2016 au Centre de politique de sécurité de Genève, en présence de différentes personnalités.



Par Roland-Daniel Schneebeli

Au nom de M. l'ambassadeur Christian Dussey, directeur du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), le Général Philippe Meyer, Chief Operating Officer du Centre, accueille, le mardi 1^{er} novembre 2016, une quarantaine de membres du Comité directeur, du Groupe des élus cantonaux et communaux et de la Commission sécurité et défense du PLR, réunis autour du thème de la protection des libertés face au risque terroriste et de la communication du parti à ce sujet.

Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge de la sécurité et de l'économie, Michel Hottelier, Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Genève et Jean-Paul Rouiller, Directeur du Geneva Centre for Training and Analysis of Terrorism et chercheur associé auprès du GCSP, apportent leurs connaissances à cette rencontre qui se déroule au GCSP. Constitué en fondation, dont la Suisse et Genève sont membres du Conseil, ce dernier a pour but de promouvoir la paix à travers la sécurité et la coopération internationales. Il était donc le lieu tout à fait approprié pour mener une telle réflexion.

Au lendemain de la victoire remportée au sujet de la loi fédérale sur le renseignement et face au péril terroriste – toujours présent malgré maints changements de visages au cours des siècles –, dont les effets sont aujourd'hui amplifiés par les médias et les réseaux sociaux, notre réflexion s'est articulée, en ce 1^{er} novembre, autour de deux axes.

Rôle de l'Etat et des autorités

Le premier a trait au rôle de l'Etat face au risque terroriste. Doit-on laisser au pouvoir étatique un rôle répressif au nom de l'ordre et de la sécurité, alors qu'en Occident du moins, la société, nourrie au rejet de toute violence depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, refuse toute avancée sécuritaire, jusqu'au jour où, menacée, elle exige l'impossible en demandant à l'Etat de garantir immédiatement son bien-être ?

Le second porte sur le message véhiculé par les hommes et les femmes politiques qui participent à la conduite des affaires de l'Etat – aux niveaux fédéral, cantonal ou communal –, dans un souci constant du respect des droits fondamentaux de chacun. Des magistrats qui veillent à ce que l'Etat reste le garant de notre liberté, tout en assurant notre sécurité et notre indépendance.

Dans ce cadre, un discours politique clair et déterminé, évitant l'écueil du populisme, reste nécessaire pour affirmer que nous ne transigeons pas avec nos valeurs et démontrons que nous sommes responsables, solidaires, réactifs et innovants face au danger.





Valeurs indispensables

Cette responsabilité existe non seulement vis-à-vis de toute personne qui réside en Suisse, mais également par rapport à nos partenaires internationaux. Elle s'incarne, de même, dans le maintien d'un cap dans la gestion d'une information qui reste pléthorique et difficile à vérifier et encore moins à contrôler lorsque le débat public relève de l'hystérie collective, comme ce fut le cas lors de l'attentat de Munich, en juillet 2016, durant lequel la police a eu à gérer un très grand nombre de rumeurs et des dizaines de lieux d'attentats qui n'existaient pas et dont l'annonce sur les réseaux sociaux fut la source d'importants mouvements de panique.

Ce discours doit aussi intégrer le fait que le poseur de bombes, à New York, en septembre dernier, menait une vie ordinaire jusqu'à ce qu'un voyage au Pakistan amène ce dernier à commettre l'irréparable. Il doit gérer le fait que plus récemment, c'est un jeune réfugié syrien qui a été arrêté de justesse, alors qu'il visait un aéroport de Berlin, après avoir pensé s'en prendre à un train. Il doit anticiper, enfin, le retour en Suisse de djihadistes.

« Dans un monde hyperconnecté, donc hypervulnérable, dans lequel l'agresseur n'a jamais été aussi proche et le juge aussi loin, la cybersécurité est capitale. »

Voilà autant de situations bien réelles susceptibles de se dérouler à Genève, qui nécessitent un positionnement du PLR quant au traitement institutionnel du terrorisme dans un Etat de droit comme le nôtre. Cela soulève la question des droits dont la population peut revendiquer le respect, en particulier pour que soit assurée sa propre protection, et celle des règles applicables aux personnes suspectées ou convaincues de participation à des attentats.

Le terrorisme étant international, notre droit fédéral atteint ses limites pour répondre aux attentes sécuritaires de la population. En Suisse d'ailleurs, la lutte contre le terrorisme entre dans le champ de l'art. 57 de la Constitution fédérale, qui prévoit que la Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives. A Genève, c'est le règlement OSIRIS qui pourrait s'appliquer à une situation d'extrême urgence.

Les libertés, épée et bouclier

La mise en œuvre des droits fondamentaux et des droits de l'homme requiert donc beaucoup de doigté, en particulier lorsque se pose la délicate question des restrictions susceptibles d'être opposées à des garanties comme la liberté de mouvement ou la liberté de réunion dans des situations d'urgence.

C'est pourquoi il existe trois conditions à la restriction des libertés individuelles en faveur de la sécurité publique: l'exigence d'une base légale, d'un motif d'intérêt public – qui justifierait l'intrusion dans la sphère privée ou l'interdiction de se réunir ou de s'exprimer par exemple – et, enfin, le principe de proportionnalité. Ce dernier critère se résume par l'adage «on ne tire pas sur des moineaux avec des canons».

Cependant, le terrorisme pouvant frapper de façon imprévisible, n'importe où et n'importe quand, ces trois conditions peuvent être, peu ou prou, atténuées au travers, par exemple, de l'état d'urgence. Ce dernier est néanmoins souvent recherché par les terroristes, car il induit un état de stress permanent dans la société susceptible d'amener à sur- ou sous-évaluer une situation, ce qui peut alors donner lieu à des répercussions négatives sur la population. Il convient, dès lors, de faire preuve d'humilité et de prudence concernant le terrorisme, car nous ne sommes à l'abri de rien.

En conclusion de ces échanges passionnants, nous avons vu que le rôle d'un parti politique, face au risque terroriste, reste d'appréhender correctement ce dernier avant de le gérer en toute proportionnalité. Pour ce faire, il s'agit donc de participer à construire une image aussi exhaustive et exacte que possible de la situation en Suisse, en Europe et dans le monde et d'assurer une meilleure communication entre les instances fédérales, cantonales voire communales.

Cybercriminalité : une priorité

Il s'agit aussi de prendre en compte la cybercriminalité dans un monde hyperconnecté, donc hypervulnérable, dans lequel l'agresseur n'a jamais été aussi proche et le juge aussi loin, où la cybersécurité est capitale, si ce n'est vitale, tant pour les entreprises que pour le gouvernement, à Berne comme à Genève. La lutte contre le cybercrime passe donc par la mise en œuvre de moyens informatiques et légaux importants, faute de quoi le risque de subir des attaques dommageables ne peut aller qu'en s'accroissant. La cybercriminalité, devenue une hantise pour les banques, n'a-t-elle pas causé à ces dernières des dizaines de milliards de francs de dommages en 2016?

Finalement, le rôle des responsables politiques doit être d'assurer la sécurité de la population et de l'apaiser, tout en rappelant, sans affoler, que la menace est réelle. Cette approche, qui vise à éveiller les consciences des citoyens, implique un travail pédagogique ayant également pour but d'éviter la stigmatisation.

Il appartient au PLR d'être ainsi un vecteur de connaissances pour, d'une part, porter un éclairage sur la réalité en rappelant, par exemple, que la Suisse et Genève intègrent depuis fort longtemps toutes les formes de cultures et, d'autre part, donner à la population les instruments de réflexion qui lui permettront de mieux discerner que la volonté du terrorisme est de limiter ses libertés et de la mettre sous tension. Elle ne doit pas y céder, mais continuer à avoir à cœur de maintenir son mode de vie actuel.



PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL



Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-gc.ch.

Focus sur...



... la motion 2348, déposée par Nathalie Fontanet à la suite de l'annonce de l'importante hausse des primes d'assurance-maladie pour 2017, allant jusqu'à 9,7 % pour les enfants. Ces hausses annuelles sont totalement disproportionnées par rapport aux augmentations des coûts de la santé dans le canton, surtout en comparaison intercantonale. Dans ce cadre, le groupe PLR, par la voix de sa cheffe de groupe, demande au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition, en particulier ceux mis en place par la nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale, entrée en vigueur début 2016, afin de défendre au mieux les intérêts des assurés genevois. Cette nouvelle loi fédérale offre en effet la possibilité d'obtenir des informations auprès des assureurs et de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que de prendre position sur l'évaluation des coûts pour le canton, avant l'approbation des tarifs par la Confédération. Ainsi, il existe maintenant des compétences cantonales en la matière et il est de la responsabilité des autorités politiques genevoises de les utiliser.



- PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

- PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

- PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

- PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes

commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

- M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



- M 2296 : « Pour des mesures permettant d'améliorer la propreté publique à Genève mise à mal par l'incivilité croissante »

En bref : la dégradation de l'espace public à Genève par le dépôt de déchets en tout genre va en augmentant ces dernières années. Cette motion demande que le plan « propreté » soit réactualisé, qu'une signalétique annonçant les contraventions encourues soit mise en place et que les APM soient davantage impliqués.

- M 2243 : « Pour une harmonisation au sein du «Grand Etat» des pratiques relatives aux interventions des sapeurs-pompiers volontaires »

En bref : certains établissements permettent les interventions sur un sinistre sans retenue sur le salaire, d'autres pas. Les députés demandent que les pratiques

soient harmonisées en vue d'éviter que des pompiers-volontaires ne perdent leurs heures : il en va de la pérennité de ce système, particulièrement efficient.



- PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : Les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

- PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

- PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

- PL 11471 : « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes »

En bref : l'aéroport et les autres établissements publics sont tenus de par la loi ou leur contrat de prestations de restituer une partie de leur bénéfice à l'Etat. Il s'agit de créer la base légale nécessaire concernant les SIG, en prévoyant une répartition calquée sur la part du capital détenu par les différents propriétaires (55 % pour l'Etat, 30 % pour la Ville, 15 % pour les autres communes).

- PL 11177 : « Suppression des doublons entre canton et communes : appliquons sans tarder la nouvelle constitution ! »

En bref : la réforme de la répartition des tâches est l'une des priorités de la législature, comme l'a confirmé François Longchamp. Déposé au printemps 2013 déjà, le projet demande le dépôt d'un premier train de mesures dans les deux ans.

- PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



- PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

- PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

- PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



- PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

- PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

- M 2260 : « Péréquation intercantonale : pour une meilleure prise en compte des villes centres ! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



- PL 11589 : « Ouvrant un crédit d'étude de 300'000 F pour la réalisation du contournement routier du village de Chancy »

En bref : il s'agit de lancer une étude de faisabilité de l'évitement du village de Chancy par un contournement routier, cas échéant en tranchée couverte.

- PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2199 : « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



- M 2348 : « Hausse des primes d'assurance-maladie : défendons les Genevois ! »

En bref : une nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie est entrée en vigueur début 2016 et offre dorénavant au canton la possibilité d'obtenir des informations auprès des assureurs et de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que de prendre position sur l'évaluation des coûts pour le canton, avant l'approbation des tarifs par la Confédération. Le groupe PLR demande donc au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition, en particulier ceux mis en place par la nouvelle loi, afin de défendre au mieux les intérêts des assurés genevois et de limiter les hausses des primes annuelles.

- M 2326 : « Pour étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme cantonal de dépistage organisé du cancer colorectal »

En bref : tous les ans, en Suisse, près de 4000 personnes apprennent qu'elles sont atteintes de cancer du côlon, et environ 1600 personnes en meurent. Certains examens permettent un dépistage précoce, avec un impact essentiel sur les chances de guérison. Un programme de dépistage permet ainsi

de réduire de 25 à 50 % le nombre de décès. Cette motion demande d'étudier la mise en place d'un tel programme dans le canton.

- M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



- R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat,

il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



- PL 11961 : « Pour une meilleure orientation professionnelle »

En bref : malgré la réforme du Cycle d'orientation, qui avait notamment pour objectif d'améliorer l'orientation professionnelle des élèves, des lacunes importantes subsistent. Au vu de l'importance d'une information de qualité, le PLR demande que l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) soit chargé directement de dispenser les cours de préparation au choix scolaire et professionnel dans les classes, à la place des enseignants comme c'est le cas actuellement.

- PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois sous la forme d'un projet de loi.

- M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter

au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



L' « UNION DES VILLES DE GAUCHE » OU LE SONDERBUND MUNICIPAL

L'Union des villes genevoises réunit depuis 2015 quelques villes de gauche, alors même qu'il existe une Association des communes genevoises, l'ACG. Les Conseils municipaux ? Ils n'ont pas été consultés. L'intérêt du citoyen dans cette affaire ? La gauche s'en moque. Le PLR Ville de Genève, présidé par le soussigné, et d'autres associations PLR comme Carouge et Lancy, demandent formellement que leur commune se retire.



Par Simon Brandt

Depuis maintenant une année et demie, la Ville de Genève et plusieurs autres communes (Lancy, Onex, Carouge, Vernier, Meyrin) ont mis en place une association appelée l' « Union des villes genevoises » (UVG). Ceci sans consulter leur Conseils municipaux, ce qui en dit long sur la considération qu'en ont les différents exécutifs à majorité rose-verte. Ce même mépris apparaît aussi envers les petites communes vu que les raisons de la création de l'UVG sont que ces dernières disposeraient de trop de poids à l'Association des communes genevoises (ACG).

Délibératifs pas consultés

Formellement, cette union vise à accueillir les municipalités de plus de 10'000 habitants ou dont la densité excède 1500 habitants au km². Matériellement, elle vise surtout à regrouper les communes dirigées par les partis de l'Alternative (Ville de Genève, Onex, Lancy, Meyrin, Carouge et Vernier). On peut donc davantage parler d'une « Union des villes de gauche » vu qu'aucune commune à majorité de droite n'a demandé à en faire partie. Si la question d'un regroupement des villes du canton peut se poser, la méthode pose beaucoup de questions. Une telle démarche n'aurait-elle pas pu avoir lieu à l'intérieur de l'ACG ? Surtout, est-ce que l'UVG défend réellement les intérêts des citoyens de ces différentes communes ? On peut clairement en douter quand on voit que cette structure passe son temps à relayer les postures politiques des partis de l'Alternative. A croire que la gestion d'une municipalité ne saurait se faire différemment que selon leur idéologie. On pourrait ainsi presque parler d'une forme de « Sonderbund municipal » vu que leur objectif est la défense de soi-disant

intérêts particuliers en dehors des structures existantes. Et on ne parle pas des coûts supplémentaires engendrés par ce doublon ACG/UVG, de même que de l'affaiblissement de la position des communes face au canton, alors que d'importants dossiers se négocient en ce moment.

Illégitime, inutile, coûteux, contre-productif...

En somme, la création de l'Union des villes genevoises est-elle légitime ? Non, vu la manière dont elle a été créée. Le déni de démocratie est flagrant : les différents exécutifs non seulement n'ont pas souhaité débattre d'un tel sujet avec leurs délibératifs respectifs, mais affirment encore dans la presse qu'ils ne tiendraient pas compte d'une demande de retrait, fut-elle votée par une majorité du Conseil municipal.

« Cette structure passe son temps à relayer les postures politiques des partis de l'Alternative. »

Pour toutes ces raisons, le PLR Ville de Genève prendra la même voie que le PLR Lancy et le PLR Carouge, qui ont déjà demandé le retrait de leur commune de cette structure. Et nous veillerons à ce que cette décision soit appliquée en cas de vote positif.

Des questions comme la gouvernance de nos communes, la répartition des compétences avec le canton ou le fonctionnement de l'Association des communes genevoises méritent un vrai débat. Espérons que nous pourrions enfin l'avoir en ville, sans a priori, dans les mois à venir.

Commentaire



La gauche pour elle-même, le MCG pour personne

La demande du PLR carouge a été rejetée par le Conseil municipal. La raison ? Le MCG, en partie absent, en partie désordonné, ne l'a pas soutenue. Ce qui confirme une tendance : le MCG, qu'on s'était certes habitué à voir naviguer entre gauche dure et droite extrême, soit se rallie de plus en plus systématiquement à la gauche – par exemple au Grand Conseil –, soit patauge purement et simplement. Ses électeurs s'en trouvent déboussolés. On les comprend.

A Lancy, la proposition du PLR a été transformée en une demande, adressée à l'ACG, visant à la création d'une « commission des villes » en son sein. Résultat ? L'idée a déjà été rejetée par le président de l'ACG, le socialiste Thierry Apothéloz, lequel a déclaré dans la presse qu'il faudrait dans ce cas créer aussi une « commission des bourgs et villages », alors que les magistrats étaient déjà surchargés.

Le problème demeure entier : à qui profite l'Union des villes de gauche, si ce n'est à la gauche elle-même ?

JM

LE PLR CAROUGE POURSUIT SON ACTION

À Carouge, le groupe PLR continue à être proactif ! Il vient de déposer deux nouveaux objets, qui ont déjà rencontré un large succès. Explications par sa présidente.



Par Céline Zuber-Roy

La première proposition vise à mettre en lumière une nouvelle technologie en matière d'éclairage public. En effet, il existe actuellement des lampadaires solaires totalement autonomes qui ne nécessitent pas de connexion au réseau et permettent ainsi d'économiser les frais de génie civil.

Ecologique et économique : les lampadaires solaires

L'intégration des cellules photovoltaïques directement dans la surface du cylindre du candélabre permet d'obtenir une forme ordinaire de lampadaire et évite que des résidus se déposent dessus. Une start-up genevoise est particulièrement active dans ce domaine et proposant un modèle breveté de lampadaires solaires. 40 % des communes genevoises ont déjà fait appel à ses services, ce qui fait qu'il y a plus d'une centaine de leurs produits en activité sur le canton.

« Le PLR entend centrer les dépenses communales sur des prestations à la population. »

Le PLR Carouge pense que les avantages écologiques évidents que représente l'éclairage solaire couplés aux économies liées à l'absence de raccordement, en particulier dans le cas de la création de nouvelles rues, rendent cette technologie potentiellement très intéressante. Ainsi, nous avons demandé au Conseil administratif d'étudier la possibilité et l'opportunité d'équiper certaines rues de Carouge de lampadaires solaires et de faire ensuite rapport au Conseil municipal. Ce postulat a rencontré un vif succès et a été directement adressé à l'exécutif sans opposition.

Subventions, gratuités : des contre-prestations pour les Carougeois

Par ailleurs, lors de la séance plénière consacrée au budget 2017, le groupe PLR a déposé une motion visant à centrer les dépenses communales sur des prestations à la population. En effet, au moment où la commune doit faire face à d'importantes augmentations des charges, au point que le Conseil administratif a déjà annoncé sa volonté d'augmenter les impôts l'année prochaine, ainsi que la suivante, il nous paraît primordial de nous assurer que ce sont effectivement nos citoyens qui bénéficient de l'utilisation des deniers publics.

En raison de la qualité des installations carougeoises et de la générosité communale en matière de subventions et de gratuités, les prestations qui en découlent ont un fort attrait pour les habitants des communes voisines, qui en profitent sans pour autant contribuer à leur financement.

Ainsi, le PLR Carouge a demandé que le Conseil administratif prévoie des tarifs préférentiels pour les Carougeois dans les infrastructures communales et qu'il négocie avec les associations subventionnées ou bénéficiant de gratuités des avantages à leur profit. Une large majorité du Conseil municipal a accepté d'étudier cette proposition en commission.



**Gérard BAEZNER
& Cie SA**
Gérance immobilière
17, bd des Philosophes
C.P. 165 - 1211 Genève 4
t. +41 (0) 22 707 03 50
f. +41 (0) 22 707 03 55
w. www.regiebaezner.ch
Régisseur depuis 1938 Membre USPI Genève



Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

CPEG : PRÉVENIR LA RÉPÉTITION DU « COUP » DE 2013

Les médias ont largement couvert la nouvelle poussée de fièvre d'un malade chronique, à savoir la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), dernière-née des institutions de retraite des fonctionnaires du canton. Pour Pierre Kunz, ancien député et président de l'Institut national genevois, il est crucial de mettre enfin un terme à la fuite en avant.

Par Pierre Kunz

La fragilité de la CPEG vient de se trouver notablement aggravée par le dernier mouvement intervenu sur le front du taux de rémunération des capitaux des fonds de pension. Il est vrai que cette nouvelle baisse du taux de référence impacte directement la capacité de la CPEG à honorer les promesses de rentes faites à ses assurés. Mais les journalistes qui présentent cette affaire comme un problème imprévisible, dû à la conjoncture, font preuve de légèreté. Ils confondent le révélateur avec la cause, font abstraction du passé et ne semblent pas vouloir s'arrêter sur les responsabilités politiques.

Les gouvernements et les parlementaires qui se sont succédés à la tête du canton depuis plus de deux décennies ont, par leur aveuglement volontaire et leur inaction, creusé progressivement le trou qui va dès l'an prochain immanquablement bouleverser la CPEG. En effet, cette fois, le Conseil d'Etat et les députés ne pourront répéter le « coup » de 2013 en esquivant les réformes requises depuis longtemps par l'état de l'institution et en réglant le problème par la fiscalité, exclusivement sur le dos des contribuables.

Pire que la banque cantonale

La « saga » des caisses de pension des fonctionnaires genevois jette une lumière crue, plus crue encore que celle qui a éclairé jadis le scandale de la BCG, sur un comportement politique pour le moins contestable, et probablement inconnu ailleurs en Suisse. Il a été adopté systématiquement par ceux qui ont gouverné Genève depuis le début des années 1990. Ce comportement, manifestement importé de l'Hexagone, motivé largement par des considérations de caractère électoraliste, consiste à recouvrir les problèmes, surtout les plus graves, d'une épaisse couche de rapports, d'avis de droit nébuleux et de tableaux hypothétiques, en chapeautant parfois le tout d'un projet de loi alibi. L'objectif poursuivi est toujours le même : désamorcer la crise à tout prix et espérer

un coup de pouce du destin. Dit plus prosaïquement, il s'agit pour les magistrats en charge de laisser les problèmes aux bons soins de ceux qui les remplaceront aux affaires.

Au grand dam des opposants de l'époque, c'est encore selon cette méthode qu'ont été conduites les choses lorsqu'en 2013 les Genevois ont été appelés à se prononcer sur la loi entérinant la fusion des deux anciennes caisses de pension des fonctionnaires, la CEH et la CIA. La quasi-totalité des élus cantonaux et des partis politiques ont soutenu cette loi alors qu'ils savaient ou auraient dû savoir qu'elle privilégiait d'une manière profondément injuste les fonctionnaires, laissant aux citoyens-payeurs désinformés la quasi-totalité de l'effort dit « d'assainissement ». Surtout, ces élus et ces partis savaient ou auraient dû savoir que la loi n'apportait aucun remède solide et durable au déséquilibre structurel de la nouvelle caisse de pension.

« Une méthode a été adoptée par ceux qui ont gouverné Genève depuis le début des années 1990 : laisser les problèmes aux bons soins de ceux qui les remplaceront aux affaires. »

Un déséquilibre structurel, en effet, c'est-à-dire insurmontable autrement que par une réforme profonde. Un déséquilibre démontré en 1977 déjà et ainsi qualifié parce que les rentes promises aux fonctionnaires genevois n'ont jamais été couvertes par les cotisations des employés, même à l'époque où le rendement des capitaux des caisses de pension atteignait 5 voire 6 %. Un déséquilibre que les auteurs de la loi de 2013 n'ont pas eu le courage de traiter.



Partage équitable de l'effort, dites-vous ?

Comme l'a relevé il y a peu le président du Conseil d'Etat, il revient dans un premier temps aux organes dirigeants de la CPEG de rechercher la solution au déséquilibre de la caisse. Mais ne nous leurrons pas : ceux-ci ne manqueront pas de se limiter au court terme, d'activer un scénario bien huilé par des décennies d'expérience et d'invoquer « la nécessité d'un partage équitable de l'effort d'assainissement entre les fonctionnaires et l'employeur ». C'est manifestement dans cette optique que les dirigeants de la CPEG ont tout récemment sorti de leur chapeau l'idée d'une élévation de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans.

Il faut le dire en toute clarté : cette option ne saurait apporter, même partiellement, la solution au problème structurel de la CPEG dont les revenus de cotisations et de rendements ne suffisent pas pour honorer les promesses de rentes. De plus, cette solution est profondément inéquitable. Si elle était entérinée, elle forcerait, comme en 2013, le seul contribuable à passer à la caisse.

Hors sujet

L'Etat-employeur, donc le contribuable, devrait en effet à l'avenir verser à fonds perdus pendant une année supplémentaire la contribution patronale au 2e pilier des salariés, soit autour de 15 millions de francs par an. Les salariés seront certes appelés également à cotiser un an de plus mais, eux, récupéreront leur épargne forcée sous forme de rente lorsqu'ils quitteront leur emploi.

Quoi qu'il en soit, la mesure proposée est hors sujet. Chacun comprend que l'élévation d'une année de l'âge de la retraite impose à l'employeur, donc au contribuable, de payer ses fonctionnaires un an de plus. Et tous les gestionnaires avisés savent, comme François Fillon en France, qu'une telle mesure ne prend un sens que si elle vise non pas à sauver une caisse de pension mais à améliorer l'efficacité des agents de l'administration publique et si elle s'accompagne d'une réduction des effectifs, en l'occurrence d'au moins de 2,5 %. Or, il est peu vraisemblable que le Conseil d'Etat puisse trouver le courage d'émettre une telle exigence. Il devra donc rejeter la formule et imposer enfin les principes de la saine gestion et de l'équité à la CPCG.

Le courage d'affronter les réalités

Dans l'immédiat, ceux-ci commandent la compensation intégrale de l'insuffisance de couverture par une augmentation de 1,5 % de la cotisation des employés. Et pour le moyen terme, s'agissant de l'indispensable recherche d'une solution solide et durable au déséquilibre structurel de la caisse, nos élus devront convaincre les fonctionnaires de renoncer à la primauté des prestations au profit de la primauté des cotisations. Un renoncement, faut-il le rappeler, que tous les Genevois œuvrant dans le secteur privé ont admis depuis fort longtemps lorsqu'ils ont été contraints de participer à l'assainissement de leur propre 2^e pilier.

Il faut stigmatiser l'attitude de nos autorités qui depuis si longtemps gèrent les finances publiques genevoises de manière aventureuse. Sur la problématique des caisses, il convient d'ajouter, même si cela ne les exonère aucunement, qu'elles ne sont pas seules coupables. La Cour des comptes également a failli. Appelée, dès sa naissance et régulièrement, à jouer son rôle dans ce dossier explosif par quelques députés particulièrement attentifs, elle s'est systématiquement réfugiée derrière des arguties juridiques pour refuser d'intervenir et d'attirer publiquement l'attention sur les dangers de la situation. Etait-ce pour éviter elle aussi « de faire des vagues politiques » ?



L'ARMÉE À GENÈVE, SOUS UN JOUR VIVANT ET DRÔLE

Gérard Ramseyer, ancien conseiller d'Etat et ancien commandant du « Bataillon aéroport 1 de Genève », publie un ouvrage hors normes sur le renforcement militaire de l'aéroport face au terrorisme. En bonus : une série d'anecdotes cocasses.

Par la rédaction

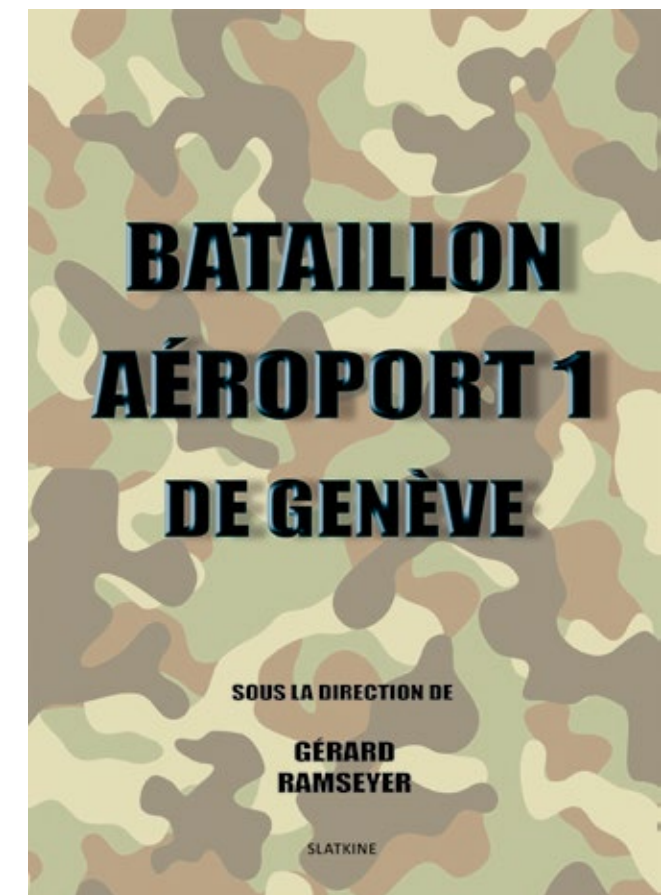
Chacun se souvient de ces militaires, miliciens genevois, qui assuraient en 1988 sur l'aéroport de Genève-Cointrin, en service actif, la sécurité de l'Assemblée générale de l'ONU à Genève, accueillant Yasser Arafat. Des miliciens qu'on retrouvait en 1994 lors de la rencontre Clinton-Assad ou en 2003 lors du sommet du G8 à Evian.

Fondé en 1988 et dissous en 2003, ce corps de troupe a laissé une trace indélébile dans le domaine de la sûreté aéroportuaire. C'est ce que raconte un bouquin passionnant, « Bataillon aéroport 1 de Genève ».

Cet ouvrage de 240 pages, édité par la maison Slatkine, est publié sous la direction de Gérard Ramseyer, ancien commandant de ce corps de troupe et ancien conseiller d'Etat.

Le livre, qui réunit des contributions de divers auteurs, non seulement retrace sur le plan historique la problématique du renforcement militaire de l'aéroport de Genève-Cointrin, mais raconte avec beaucoup de verve l'histoire du club d'officiers de ce bataillon, celle d'un camion GMC rescapé du D-Day et surtout la vie des fantassins genevois. On y trouve une septantaine d'anecdotes aussi cocasses les unes que les autres : un vrai feu d'artifice où Peter Ustinov croise Jackie Stewart ou le célèbre général français Marcel Bigeard. Vraiment un bon moment de lecture.

Vous trouvez cet ouvrage en librairie. Vous pouvez aussi le commander aux Editions Slatkine, 5 rue des Chaudronniers, CP 3625, 1211 Genève 3 ou directement auprès du Club des Briscards, 1215 Genève-Aéroport. Il est en vente au prix de 34 fr.





Rencontre au GCSP, 1^{er} novembre



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIK

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00